

SSIAP2

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes Chef d'équipe de Sécurité Incendie

Présentation Envergure

Depuis 1987 Envergure, favorise l'épanouissement professionnel de chacun, en accompagnant les différentes phases de transitions, d'évolution de nos candidats par le biais de nos solutions faites sur mesure, en revendiquant le Travail pour Tous.

Filiale du Groupe Actual, nous pensons que le travail est une force pour tous. Notre devise « Construisons ensemble votre travail » reflète notre vision selon laquelle la valeur travail est indissociable d'un engagement humaniste.

Convaincus de l'utilité de notre action, nous accompagnons les hommes et les femmes pour qu'ils se réalisent dans le travail. Guidés par un esprit entrepreneurial et militant, nous mettons tout en œuvre pour réussir la rencontre entre les candidats et les entreprises.

Présentation du métier visé

Secteurs d'activités :

- Les agents SSIAP 2 ont pour mission de **diriger et coordonner les actions de leur équipe pour assurer la sécurité incendie**. Ils sont responsables de la **prévention des risques**, de la **formation du personnel**, et de la **gestion des interventions** en cas d'incendie. Ils doivent également veiller à la **maintenance des équipements de sécurité**, organiser des **exercices d'évacuation** et collaborer avec les autorités compétentes.

Type d'emplois :

- Chef Equipe de Sécurité Incendie
- Code ROME : K2503

Présentation de la Certification

- Libellé de la certification : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes
- Code RS5642 [Fiche France Compétences SSIAP 1 RS 5642](#)
- Nom du Certificateur : Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer
- Date d'échéance d'enregistrement de la certification : 31/12/2026
- Équivalences : Aucune
- Passerelles : Aucune
- Suite de parcours : SSIAP 3
- Débouchés : Chef Equipe de Sécurité Incendie en ERP et IGH

Public cible

Vous êtes :

- Agents de sécurité
- Pompiers

- Employés travaillant en environnements à risque

Et vous :

- Souhaitez évoluer vers un poste de Chef d'Équipe de Sécurité Incendie en ERP et IGH

Objectifs :

A l'issue de la formation SSIAP 2, les participants ont acquis les connaissances nécessaires leur permettant :

- d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH en qualité de chef d'équipe
- gérer une équipe en organisant le travail et en respectant le code du travail
- gérer les conflits
- manipuler le SSI
- gérer le poste central de sécurité en cas de crise
- porter assistance aux personnes.

Prérequis

- Toute personne répondant aux conditions d'accès ci-dessous

Condition d'accès

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié, le candidat à la formation doit remplir les conditions suivantes :

- 1 Photo d'identité
- Être titulaire du SSIAP1 ou d'une équivalence
- Avoir exercé la fonction d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur les 24 derniers mois (attestation employeur)
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
 - ✓ PSC 1 (de moins de deux ans)
 - ✓ Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, (de moins de deux ans)
- Fournir un document d'identité en cours de validité
- Satisfaire aux exigences médicales : certificat médical de moins de 3 mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié)
- Pour les personnes âgées de plus de 45 ans, souhaitant se présenter à la formation SSIAP 2, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

Modalités d'accès

- Sur dossier

Délais d'accès

- 3 mois

Durée

Durée totale : 70 heures (examen inclus)
2 Semaines / 10 jours

Effectif par session

- Minimum : 6 à 15 maximum

Tarifs

- Nous consulter

Indicateurs de performance

- Nombre d'apprenants formés
- Taux de satisfaction

Nouvelle action : les taux des indicateurs seront diffusés dans les 6 mois qui suivront la fin de la première action réalisée.

Profil des intervenants

Formateurs professionnels et expérimentés.
Titulaires du SSIAP2 et SSIAP3

Modalités pédagogiques

Démarche et méthodes :

- Recueil des attentes et adaptation des méthodes aux besoins individuels
- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et mise en situation professionnelle
- Analyse de pratiques et échanges d'expérience
- Entraînement QCM
- Visite de sites
- Manipulation d'extincteurs.

Modalités Techniques & outils

Conformes aux attendus de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

- Plateaux techniques professionnels
- Sites ERP et IGH
- Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Extincteurs
- Vidéo projecteur
- Supports de formation, documents authentiques, diaporamas
- Quizz Box et QCM.

Modalités de suivi et d'accompagnement

Outils de suivi et d'accompagnement

- Feuilles de présences signées par demi-journée / émargement électronique
- Livret stagiaire

Modalités de suivi et d'accompagnement :

- Au démarrage : Recueil des attentes et des besoins
- En cours de formation : Évaluations des acquis
- En fin de parcours : Évaluation des acquis et de la satisfaction
- Post formation : Évaluation de l'impact de la formation

Contenu pédagogique

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Rôle et missions du chef d'équipe

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Management de l'équipe de sécurité
- Organisation de séance de formation
- Gestion des conflits
- Évaluation de l'équipe
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gestion des incidents techniques
- Délivrance du permis de feu.

Manipulation du Système de Sécurité Incendie

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité incendie
- Installations fixes d'extinction automatique.

Hygiène et sécurité du travail

- Réglementation du code du travail
- Commissions de sécurité incendie et d'accessibilité.

Chef de poste central de sécurité en situation de crise

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseils techniques aux services de secours.

Examen SSIAP 2

- Évaluation des compétences acquises au cours de la formation.
- Vérification de l'aptitude à intervenir en situation réelle de sécurité incendie.

Modalités de validation

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) ou son représentant et d'un SSIAP 3 en poste.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- former les employés,
- diriger le poste de sécurité en cas de crise,
- rendre compte au commandant des opérations de secours des sapeurs-pompiers en cas d'incendie
- gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Modalités d'évaluation :

- Epreuve Écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme
- Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min
- Epreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction).

L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remet au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.

Le candidat doit obtenir la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite. Il est ensuite évalué apte ou inapte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Pour les personnes qui ont validé l'examen, une attestation individuelle de Fin de formation est délivrée en attendant la remise officielle du diplôme SSIAP 2.

Recyclage & Remise à Niveau

Pour exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans.

Pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage, si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction,
- OU**
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Dates de la formation

- Nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour tout besoin spécifique nécessitant une adaptation de la formation, nous vous invitons à contacter le référent handicap : envergure.referenthandicap@actualgroup.com

Lieu de formation

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation et sur les plateaux techniques de nos partenaires.

Ces derniers répondent aux exigences réglementaires du Code du Travail et de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

- ENVERGURE CHANGE (53)
- ENVERGURE SARCELLES (95)

Contacts

- **CHANGE (53)** : Sandrine DUMAS

sandrine.dumas@actualgroup.com / 07 56 18 42 11 ou 02 49 74 74 73

- **SARCELLES (95)** : Christian VALETTE

christian.valette@actualgroup.com / 07 78 41 53 73 ou 02 49 74 74 73